

L'an deux mil vingt trois, le 02 mai à 20 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, - 1 Allée de la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. Henri Béguin, Maire.

Date de convocation : 28 avril 2023

Nombre de conseillers en exercice : 14 - Présents : 11 - Votants : 12

Étaient présents : M. Béguin Henri - Mme Brielle Hélène - Mme Coudé-Belloir Anne-Marie - M. Cornée Lionel - Mme Jéby Myriam - M. Lamy Patrice - M. Lamy Vincent - M. Le Droff Roland - M. Raison Éric - Mme Tiriau Valérie - M. Tual Maxime

Absents excusés : Mme Béтин Madeleine -

Absents : M. Bondoux Pierre - M. Rossignol Denis

Procuration : Mme Béтин Madeleine a donné procuration à Mme Jéby Myriam

Secrétaire de séance : M. Lamy Patrice

Début de la séance : 20h07

Le procès-verbal de la réunion du 27/03/2023 est approuvé à 6 pour, 3 absentions, 1 contre

<u>D20230502-34</u>	<u>BP 2023 budget « Panneaux solaire »</u>	Pour : 12 Absentions : 00 Contre : 00
Vu la présentation par M. le Maire, du projet de Budget Primitif 2023 du budget annexe SPIC (Service Public Industriel et Commercial) « Panneaux solaire »,		
Compte	Libellé compte	BP 2023
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie...)	650,00
6156	Maintenance	490,00
658	Arrondis de TVA	10,00
627	Service bancaire et assimilés	150,00
DEPENSES FONCTIONNEMENT		1 300,00
7588	Arrondis de TVA	10,00
778	Autres produits exceptionnels	1 290,00
RECETTES FONCTIONNEMENT		1 300,00
2315	Électricité (installation)	113 800,00
020	Dépenses imprévu	6 200,00
DEPENSES INVESTISSEMENT		120 000,00
1641	Emprunt en Euro	100 000,00
1312	Subvention	20 000,00
RECETTES INVESTISSEMENT		120 000,00
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :		

- **ADOPTE** le BP2023 du budget « Panneaux solaire » ainsi présenté.

<u>D20230502-35</u>	<u>Demande de subvention FSPL</u>	Pour : 12 Absentions : 00 Contre : 00
<p>Vu le projet de réhabilitation et d'agrandissement de la salle des sports, M. le Maire propose de solliciter le FSPL pour financer une partie des travaux.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>SOLLICITE</u> le conseil départemental au titre du FSPL pour l'agrandissement et la réhabilitation de la salle des sports • <u>AUTORISE</u> M. le Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier 		

<u>D20230502-36</u>	<u>Participation des communes de résidence aux frais de fonctionnement de l'école publique – Année 2022/2023</u>	Pour : 12 Absentions : 00 Contre : 00				
<p>Mme BETIN Madeleine, Adjointe expose :</p> <p>Vu le coût moyen départemental pour un élève du secteur public, sur la base des dépenses inscrites au budget des communes pour le fonctionnement des écoles élémentaires et maternelles publiques du département, établi à 1 402 € (maternelle) et, 401 € (élémentaire), Vu l'effectif de l'école Pierre-Gilles de Gennes située à Gennes-sur-Seiche pour la rentrée 2022/2023, 88 élèves répartis comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ 24 élèves en maternelle, ↳ 64 élèves en primaire, <p>Vu le coût moyen établi par la Commune de Gennes-sur-Seiche pour l'année 2022 qui s'élève à 1 213 € (maternelle) et 515 € (primaire),</p> <p>Mme BETIN informe le Conseil que sur l'effectif des classes pour l'année 2022/2023, 7 enfants ont une commune de résidence autre que Gennes sur Seiche.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Fixe</u> le coût des dépenses de fonctionnement 401 € pour les élèves des classes élémentaires et à 1 402 € pour les élèves des classes maternelles pour l'année scolaire 2022-2023 						
Commune	Enfant	Classe	Adresse	Observations	Montant	Montant Participation /Commune €
Fontaine Couverte	Monterrin Angus	GS	349 rte la Jaunaie		1402€	1803 €
	Monterrin Glenn	CP	349 rte la Jaunaie		401€	
La Guerche de Bretagne	Suhard Kezisse	CM1	3 rue Touchebel	Garde alternée Domicile de la maman	401/2= 200.5€	200.50 €
St germain du pinel			2, rue Champ de la Fontaine	Garde alternée Domicile du papa	401/2= 200.5€	200.50 €
Brielles	POTTIER Louwen	TPS	La Massuère		1402 €	1402 €
Erbree	David Maëlys	CE2		Garde alternée Domicile du papa	401/2= 200.5€	401 €

	David Lola	CP	3, la maison blanche		401/2= 200.5€	
<ul style="list-style-type: none"> • Autorise M. le Maire à solliciter les communes extérieures ci-dessus pour participer aux frais des élèves scolarisés à Gennez-sur-Seiche et domiciliés à l'extérieur. 						

<u>D20230502-37</u>	<u>Convention chaleur avec la maison de retraite</u>	Pour : 12 Absentions : 00 Contre : 00
<p>Mr Henri BEGUIN, Maire expose :</p> <p>Suite à une réunion avec le représentant de la maison de retraite, une nouvelle convention entre la commune et la maison de retraite a été établie.</p> <p>Le maire propose au conseil de valider la convention</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide:</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'adopter la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1^{er} janvier 2023 • Autorise M. le Maire à signer les documents se rapportant à cette décision. 		

<u>D20230502-38</u>	<u>Mandat spécial pour déplacement d'un élu</u>	Pour : 12 Absentions : 0 Contre : 0
<p>M. le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que les élus peuvent bénéficier de l'indemnisation de frais exposés dans le cadre de leurs fonctions (cf. délibération du 27 mai 2021).</p> <p>Les missions revêtant un caractère exceptionnel, c'est-à-dire ne relevant pas des missions courantes de l'élu doivent faire l'objet d'un mandat spécial préalable octroyé par délibération du Conseil Municipal.</p> <p>Conformément aux articles L 2123-18 et R. 2 23-22-1 du CGCT ce mandat spécial doit être délivré :</p> <ul style="list-style-type: none"> à des élus nommément désignés pour une mission déterminée de façon précise et circonscrite dans le temps accomplie dans l'intérêt communal , et préalablement à la mission, sauf cas d'urgence ou de force majeure dûment justifié. <p>Ainsi, Monsieur le Maire propose d'accorder à Mme Bétin, adjointe en charge de la vie sociale et de l'éducation, pour la dédommager des frais de déplacement, lui permettant d'assister à des réunions et rendez-vous indispensables et sans rapport avec ses missions.</p> <p>Le Conseil Municipal, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DÉCIDE de donner mandat spécial à Mme BETIN M. pour ces déplacements sans rapport avec ses missions, sur la durée de son mandat. 		

<u>D20230502-39</u>	Modifier les compétences de Vitré Communauté figurant dans ses statuts	Pour : 04 Absentions : 08 Contre : 00
<p>Le Maire présente la proposition de modification des compétences de Vitré Communauté figurant dans ses statuts.</p> <p>Le Conseil Municipal, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DÉCIDE d'accepter les modifications des compétences de Vitré Communauté figurant dans ses statuts. 		

<u>D20230502-40</u>	<u>Travaux de voirie 2023</u>	Pour : 09 Absentions : 02 Contre : 00
<p>Vu le programme de voirie 2023, Vu les propositions de prix reçues et l'avis de la commission chargée de l'ouverture des plis ayant retenu l'offre présentée par PIGEON TP dont le siège social est situé à Argentré du Plessis,</p> <p>M. le Maire propose au Conseil Municipal de valider cette proposition d'un montant de 30 571.25 € HT pour des travaux sur les routes suivantes VC 7 (papellais - fichardiere) - VC (route du gravier) - carrefour du Gauffry - Pourtour EGLISE</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ AUTORISE M. le Maire à signer le devis d'un montant de 30 571.25 € HT correspondant à des travaux de voirie et tous documents ayant trait à ce dossier. ➤ PRÉCISE que sauf cas de force majeure, les travaux seront à réaliser au plus tard pour le 30 septembre 2023. 		

Questions diverses :

- Avenir des biens locatif vacants
- Avancement des travaux de la maison Boucault
- Gennes en fête
- Formation Psc1 des agents
- Engagement de titularisation d'Angélique
- Journée citoyenne avec Gemouv
- Echange achat et devenir de terre foncière

Fin du conseil 22 H 31

Le prochain conseil aura lieu le 13 juin 2023 à 20h30.

BEGUIN H. Le Maire	LAMY P. Secrétaire de séance